N° 875 - Quatrième année. Journal hebdomadaire — 15 centimes le n° Dimanche 3 Février 1918

RÉDACTION, ADMINISTRATION,
PUBLICITÉ, BUREAU
Rue du Laboratoire
Charleroi

LA RÉGION DE CHARLEROI

Prix des annonces
Petites annonces : 1 00 la ligne.
2e page : 2.50 la grande ligne
Région : 5 fr. la ligne
Locale : 7 fr. 50 la ligne —
Avis de Sociétés 0 fr. 75 la ligne — Nécrol. 3 fr. 50 la ligne.

La Guerre

Communications officielles

ALLEMAGNE

Berlin, 2 février, 2 h. après-midi :

Des différents théâtres de la guerre, il n'y a rien de spécial à signaler.

AUTRICHE

Vienne, 31 janvier. — Officiel de ce midi: Au Sud Ouest d'Asiago, nous avons repoussé une attaque ennemie. Dans la partie orientale du haut plateau d'Asiago, les opérations se sont bornées à de violents duels d'artillerie. Le nombre des prisonniers restés entre nos mains, au cours des derniers combats, s'est élevé à 15 officiers et à 660 soldats.

Vienne, 1er février. — Officiel de midi :

A l'Est d'Asiago, les Italiens ont plusieurs fois donné l'assaut à nos nouvelles positions. Chacune de leurs attaques s'est déjà écroulée sous notre feu et a coûté de très fortes pertes à l'ennemi. Notre artillerie a pris une part prépondérante dans nos succès Au cours des combats livrés les 28 et 29 janvier, le régiment des tirailleurs de Egerland n° 6, le régiment du landsturm n° 6, le régiment de Pilsen n° 7, le régiment du landsturm de la Moravie n° 25, le 3e bataillon du 2e régiment des chasseurs impériaux tyroliens, ainsi que les bataillons du landsturm tyrolien nos 168 et 171 se sont particulièrement distingués.

TURQUIE

Constantinople, 30 janvier. — Officiel : Sur le front en Palestine, activité des patrouilles et canonnade habituelle. Sur le front en Mésopotamie 5 avions ennemis ont bombardé sans résultat Kifri ; l'un d'eux est tombé et a pris feu.

FRANCE

Paris, 31 janvier. — Officiel de 3 heures : Nos patrouilles opérant en divers points du front ont fait des prisonniers. Rien à signaler sur l'ensemble.

Aviation. — Dans la journée du 29 janvier, un de nos équipages, composé du capitaine Vuillemin et du sous-lieutenant Lecreux, a bombardé à très faible hauteur la gare de Thiaucourt, où un grand incendie s'est déclaré.

Paris, 31 janvier.—Officiel de 11 heures : Rien à signaler en dehors d'une lutte d'artillerie assez violente dans la région de Firey.

Aviation. — Dans la journée du 30, un avion ennemi a été abattu par nos pilotes et trois autres sont tombés dans leurs lignes à la suite de combats.

Paris, 31 janvier. — Officiel. — Les aviateurs ennemis ont exécuté, la nuit dernière, une attaque sur la capitale. L'alarme a été donnée vers 11 h. 30. Des bombes ont été lancées sur divers points de la ville. On signale des victimes et des dégâts matériels. Des informations complémentaires seront publiées dès que les rapports rentreront.

Paris, 31 janvier. — Officiel. — La nuit du 30 au 31 janvier, des avions ennemis venant du Nord-Est ont survolé Paris. Après avoir lancé des bombes sur les faubourgs, c'est surtout la rive droite de la Seine qu'ils ont visée. Le nombre des victimes principalement des femmes et des enfants, est assez élevé. Deux hôpitaux ont été touchés. Des monuments publics ont été aussi endommagés. Un avion ennemi est tombé ; les deux aviateurs ont été faits prisonniers.

Paris, 30 janvier. — Officiel de l'armée d'Orient :

Près du lac de Doiran, les troupes britanniques ont exécuté avec succès un raid qui leur a permis de ramener des prisonniers.

Dans la région de Monastir, actions d'artillerie réciproque.

Un avion ennemi a été abattu dans la région de Doiran.

ANGLETERRE

Londres, 31 janvier. — Officiel :

Nos patrouilles ont fait des prisonniers la nuit dernière dans les environs d'Ecoehy. En dehors d'une certaine activité de l'artillerie au Sud et au Nord de Lens, ainsi qu'à proximité de Passchendaele, rien à signaler.

ITALIE

Rome, 31 janvier. — Officiel :

Dans la région des hauts plateaux, sur le théâtre des brillants faits d'armes que les troupes de notre 1re armée ont exécuté ces derniers jours, les détachements italiens ont continué hier à progresser énergiquement au Sud d'Asiago et à l'Ouest de la vallée de la Frenzela.

Nous avons amélioré le terrain que nous venons de conquérir et l'avons légèrement étendu au Nord-Est du col del Rossa.

Nos batteries ont bombardé le terrain situé à l'arrière du front ennemi et pris sous leur feu tout le mouvement militaire qui s'y faisait.

Sur le reste du front, grande activité de l'artillerie dans la vallée de la Lagarina, entre Posina et Astico. Une forte patrouille ennemie a tenté de prendre l'offensive sur la rive droite de l'Adige, à l'Ouest de Marcu; elle a été repoussée. Par une attaque fructueuse prononcée à l'Ouest du monte Asolone, un de nos détachements a capturé deux mitrailleuses.

Nos aviateurs et ceux de nos Alliés ont remporté de nouveaux et brillants succès. Au total, 7 appareils ennemis ont été descendus. L'un d'entre eux a été touché par un de nos aviateurs qu'il tentait d'attaquer, tandis que nos bombardiers attaquaient efficacement les voies de communication principales de l'ennemi sur le haut plateau d'Asiago. Nos escadrilles de chasse ont descendu deux avions ennemis entre Costalunga et le monte Melago. Des aviateurs anglais en ont descendu 4 entre Ormella et Oder, sur la rive gauche du Piave.

Guerre maritime

Berlin, 1er février. — Officiel :

Dans la région barrée autour de l'Angleterre, nos sous marins ont encore coulé récemment 5 vapeurs, dont 3 vapeurs chargés, qui ont coulé dans la Manche malgré une vive résistance : deux étaient de grands navires armés jaugeant au moins 6.000 et 4.000 tonnes.

∴

Londres, 31 janvier :

L'Amirauté annonce que neuf navires jaugeant plus de 1.600 tonnes et six navires jaugeant moins de 1.600 tonnes ont été coulés la semaine dernière. Huit navires ont été attaqués sans succès. Un chalutier a aussi été coulé.

∴

Rotterdam, 31 janvier — Le «Maasbode» annonce que le vapeur suédois « John » (1,110 tonnes) a échoué et a coulé.

∴

Madrid, 31 janvier. — Le navire norvégien « Tayra », torpillé il y a quelque temps déjà près du cap Ferrol, a été renfloué.

ECHOS

Berlin, 31 janvier. — Le général-colonel von Kessel, commandant en chef des Marches, publie l'avis suivant :

— Ayant proclamé l'état de siège renforcé, je ne veux pas laisser mettre en doute ma volonté de réprimer par tous les moyens dont je dispose la moindre tentative faite en vue de troubler l'ordre.

Je mets donc les citoyens en garde contre le danger qu'il y aurait pour eux de participer d'une manière quelconque à des réunions publiques. Que chacun vaque tranquillement à ses occupations et se garde des rassemblements, l'impossibilité étant manifeste de faire une distinction entre les fauteurs de troubles et les simples curieux lorsqu'on fait usage des armes.

Aux termes de la loi sur l'état de siège, je décide ce qui suit : 1° pour le territoire des villes de Berlin, de Charlottenburg, Berlin Schöneberg, Berlin-Wilmersdorf, Neukölln, Berlin Lichtenberg, Spandau et les arrondissements ruraux de Teltow et de Niederbarnim, l'article 7 de la Constitution de Prusse est suspendu jusqu'à nouvel ordre ; 2° pour les dits territoires, j'institue par la présente des tribunaux de guerre extraordinaires (paragraphes 10 et suivants de la loi sur l'état de siège du 4 juin 1851) : 3° les tribunaux de guerre extraordinaires entreront en fonctions le 2 février 1918.

A l'œil droit du Comité Régional

Les dirigeants de notre Comité régional ont fait montre, à diverses reprises, de brillantes qualités d'administrateurs. Ils ont ajouté un nouveau fleuron à leur couronne dans la fourniture des carottes aux populations de notre arrondissement.

Nous avons exposé dans quelles circonstances le Comité régional fut appelé à réquisitionner la totalité des cultures des localités productrices de Mellet, Wayaux et Thiméon au prix scandaleusement outré de trente centimes le kilogramme.

Nous avons dit aussi que la plus grande partie de la récolte avait échappé aux réquisitions et que les cultivateurs avaient largement profité du contrôle peu sérieux quoiqu'immensément coûteux — quarante mille francs ! — qui fut organisé par le Comité régional.

Oui, la plus grande partie de la récolte a échappé au ravitaillement régulier. En voici la preuve indiscutable.

Le total des emblavures en carottes comprenait environ cent et dix hectares.

Le rendement *moyen* a été de cent kilos à la verge. On compte 478 verges à l'hectare. La production a donc été de 47800 kilos par hectare, soit pour les cent et dix hectares cultivés *cinq millions deux cent cinquante mille kilos environ.*

Or, le Comité Régional a pris possession en tout et pour tout de *deux millions cinq cent mille* kilos de carottes !!!

Quoi d'étonnant à cela ? Rappelez-vous les longues théories de véhicules qui charriaient des carottes par centaines de kilos ! On me signale notamment un gros fermier chez qui on a compté, à une même heure, soixante-dix brouettes attendant leur chargement !

∴

Outre que la façon de procéder du Comité régional a eu pour résultat de fournir très peu de carottes au public à un prix fort élevé, elle va avoir une répercussion malheureuse dans un avenir prochain.

Le Comité régional recommande aux communes de louer des terrains en vue de la culture communiste. Les localités productrices de carottes n'en fourniront certainement pas car les cultivateurs, là comme ailleurs, ne connaissent en fait de patriotisme que la question de galette.

Un hectare de terrain cultivé en carottes produit :

20.000 k. à 0.30 (prix du C.R.) fr.	6.000
20.000 k. à 0.50 (prix moyen fait aux particuliers pour la quantité soustraite à la réquisition fr.	10.000
Total fr.	16.000

Et pour ce même hectare de terrain, vous en offrirez, vous, communes, au maximum dix-huit cents francs !...

On comprend aisément, d'après ces données, que les cultures communistes dans ces localités sont fortement compromises, et seul, le Comité régional doit être rendu responsable de cette situation, que sa façon vraiment géniale d'administrer a amenée, pour le plus grand bien des fermiers et le plus grand mal des populations ouvrières !

R. V.

Avis

Les bureaux de « La Région » sont fermés les dimanches, toute la journée.

LE CARNET D'UN FOU

C'est une jolie reception, Madame. Vous avez fait beaucoup d'honneur à vos invités et vos invités vous font beaucoup d'honneur. Les dames ont fait assaut d'élégance et, ne vous en déplaise, il semble que vous avez réuni dans vos salons tous les mannequins de la rue de la Paix, parés de tous les brillants des diamantaires d'Anvers.

Et — peut-être cela vous étonnera — je ne condamne pas tout ce luxe. Vos toilettes, vos chapeaux, vos bijoux sont l'œuvre d'une légion d'ouvriers ou d'ouvrières dont votre vanité assure la subsistance. Sans doute il existe une effroyable disproportion entre vos moyens d'existence et ceux des serviteurs de vos coûteuses fantaisies. Nous en reparlerons plus tard, au jour où l'on comprendra enfin qu'une femme comme vous ne peut pas profiter de la misère d'autres femmes restées pauvres pour être restées honnêtes et que tout dans la vie doit se payer à son juste prix.

Une fois de plus je vous paraîtrai un dangereux anarchiste, mais je prétends que ce jour viendra où le peuple qui dépend de vous et dont vous dépendez — ne l'oubliez pas ! — fera valoir ses droits et refusera les salaires de famine que vous lui offrez comme une aumône. Ce jour viendra où la charité n'existera plus puisque le droit à la vie sera reconnu pour chacun.

Mais cela nous entraine trop loin, Madame.

Vous aviez réservé pour vos invités une table encombrée de petits gâteaux de toutes sortes. C'était une attention délicate.

Et peut-être avez-vous en ce moment un sourire en pensant qu'il est des esprits chagrins qui prétendent que l'on devrait se priver de ces friandises inutiles... mais si agréables, n'est ce pas, et d'autant plus agréables qu'elles sont rares et chères.

Et si vous aviez bien réfléchi cependant, n'auriez vous pas eu un remords d'avoir détourné de sa véritable destination les quelques kilos de farine si nécessaire à ce petit luxe ? Et n'auriez-vous pas songé à tant de malheureux qui ne mangent jamais à leur faim ?

Sans doute, Madame, n'avez-vous commis qu'un tout petit péché véniel, mais tant d'autres sont coupables comme vous et toutes ces petites fautes multipliées constituent pour votre monde une bien mauvaise action.

Et puis ce qui est triste, voyez-vous, c'est que pendant que vos jolies dents blanches s'amusent à croquer de délicats bonbons, il est des mères, faites d'une chair semblable à la vôtre et possédant un cœur comme vous, qui souffrent de voir s'étioler leurs gosses mal nourris, mal vêtus...

M. R.

S. P. T. H.

L'HOMME-CHEVAL

(Fin.) — Voir « La Région » du dimanche 27 janvier et du jeudi 31 janvier.

Et continuons : Quant aux salaires des tracteurs humains, nous lisons page 17 :

« Pour ce qui concerne le Comité local de Jumet, il faut reconnaître que le transport de 100 kilos est effectué à très bon compte en utilisant des chômeurs, auxquels il est payé 1 franc par 100 kilos et par trajet de 7 km. aller et retour.

» Par ce système de traction humaine, la tonne kilo métrique revient, à Jumet, à environ 3 francs, alors que les voituriers réclament plus du double. »

Sans commentaire !...

« Evidemment, dit M. Rasquin, si on n'employait pas des chômeurs, le prix serait de beaucoup supérieur ; c'est pourquoi *il conviendrait d'examiner sérieusement le moyen d'accorder une alimentation spéciale à ces tracteurs humains* ».

Ainsi, voilà plus d'un an que M. Rasquin sait que certains Comités emploient des ouvriers nécessiteux en qualité de tracteurs humains, et c'est seulement le 21 janvier 1918 qu'il fait connaître à l'assemblée des bourgmestres, « qu'il conviendrait d'examiner sérieusement le moyen de leur accorder une alimentation spéciale ! »

Il nous paraît, comme à tous les gens sensés du reste, qu'au lieu de passer le temps à noircir autant de feuilles de papier inutilement, il eut été préférable d'examiner depuis longtemps déjà cette question.

∴

A la page 18, nous lisons : « A Jumet, dès le début, il y a eu de l'engouement pour la traction humaine. Mais il ne s'est pas prolongé par suite de ce que les hommes maigrissaient. Actuellement le poids des hommes se maintient, mais il faut dire qu'ils reçoivent pour transporter la soupe et les autres denrées, supplémentairement, par jour, un litre de soupe et parfois 1 litre 1/2 lorsque l'exédent le permet. Comme ils exécutent un travail dur, ils devraient pouvoir bénéficier aussi d'une ration supplémentaire de pain. »

Oui ou non, les tracteurs humains bénéficieront-ils à bref délai de cette ration qu'ils attendent depuis si longtemps ?

Si « non » il faut sans plus tarder les rémunérer de façon à ce qu'ils puissent faire comme ceux qui ont de l'argent : s'approvisionner en dehors des Magasins de ravitaillement.

∴

Une découverte ahurissante faite par M. Rasquin, qui dit :

« Il a été constaté aussi à Jumet, que certains tracteurs humains dont la santé était plus ou moins chancelante, maigrissaient plus que d'autres. »

Quelle La Palissade !

N'est ce pas l'évidence même ?

Et M. Rasquin devait-il se donner la peine de signaler cela à nos bourgmestres ?...

Et à la page 19, le bouquet :

» *Plus encore que pour les attelages d'animaux, le chef d'attelage doit être bon, non brutal, mais paternel envers les hommes placés sous sa garde.*»

M. Rasquin se souviendra sans doute que le lundi 21 janvier, lorsqu'il donnait lecture de ces lignes à tous nos Bourgmestres, les rires fusaient dans la salle...

O naïveté,

∴

Et dans ses « conclusions générales » l'auteur s'exprime notamment ainsi : « L'homme n'est pas fait pour remplacer, en tout et partout, le cheval ou le tracteur mécanique et quand on fait appel à ses forces, il faut savoir les ménager et lui procurer le moyen de les développer dans les meilleurs conditions possibles. En vue de réaliser ces dernières, nous pensons que les renseignements qui précèdent pourront utilement être mis en pratique ».

∴

CONCLUSIONS

M. Rasquin a bien mal pensé en l'occurrence, car sa fameuse notice « L'Homme-Cheval » était de la plus grande inutilité. Tous les bourgmestres et tous les présidents des Comités locaux d'alimentation sont du reste d'accord pour dire — en dehors de l'assemblée hebdomadaire du lundi malheureusement — que les instructions-avis devraient toujours être claires, nettes et précises et que M. le Directeur du Ravitaillement à Charleroi agirait beaucoup plus sagement en ne les prenant pas pour des parfaits imbéciles.

Mais voilà : aux assemblées officielles, on préfère se taire, car celui qui oserait émettre une protestation ou une critique se ferait « rabrouer » d'importance.

— Personne ne proteste ? C'est que chacun est content ! pense assurément M. le Directeur, et « le Ravitaillement, c'est moi ! »

∴

Bien entendu, ayant une telle opinion de lui-même, M. Rasquin sera tout étonné d'apprendre que nos articles « Un Nouveau Virgile » et « S. P. T. H. L'Homme-Cheval » ont été très goûtés de la part de tous ceux qui chaque lundi à l'hôtel de ville de Charleroi, suivent les cours que M. Rasquin y donne sur les calories, les tracteurs humains, l'agriculture et... l'huile de cochon.

Nous devons cependant à la vérité de dévoiler que tous les bourgmestres et délégués espèrent que les dirigeants du Comité régional, interviendront désormais auprès de leur « deus ex machina » pour le prier de s'en tenir à l'avenir, dans l'élaboration de ses « instructions-avis » à la question de l'alimentation proprement dite.

Assez de verbiage, et de pages de littérature !

∴

Ce qu'il serait par exemple très intéressant de connaître, ce sont les motifs pour lesquels, jusqu'au 1er décembre 1917, de tous les arrondissements de la Belgique occupée, c'est l'arrondissement de Charleroi qui a été le moins bien ravitaillé — le fait a été reconnu exact par le Comité régional d'alimentation.

Quel crime ont donc commis nos vaillantes populations industrielles ? Nous l'ignorons et nous estimons que M. Rasquin eut beaucoup mieux fait, au lieu d'écrire autant de pages qui firent hausser les épaules, de réclamer à ce sujet depuis longtemps des explications en haut lieu.

Au demeurant, nous reconnaissons bien volontiers que M. le Haut Protecteur des Tracteurs Humains a incontestablement rendu certains services à la cause de l'alimentation dans la région de Charleroi.

∴

Mais au sujet des tracteurs humains, nos bourgmestres ne devraient pas être surpris de recevoir un de ces lundis, quelques affiches nouvelles, œuvres de M. Rasquin.

Tout le monde connaît « La Prière du Cheval », éditée par la S. P. D. A. (Société Protectrice des Animaux). Il est hors de doute qu'il serait dans le domaine des choses possibles que la S. P. T. H. (Société Protectrice des Tracteurs Humains) fît éditer : « La Prière de l'Homme-Cheval », sur la proposition de son ineffable fondateur.

∴

On nous annonce au moment de mettre sous presse que M. Rasquin a signalé dans des instructions du début de janvier, qu'il allait « pondre » une nouvelle notice au sujet des « calories nécessaires à l'homme d'après l'intensité de son travail ». Nous nous permettons de conseiller à M. Rasquin de consulter à ce propos la très intéressante brochure de M le docteur Alfred Delsemme de Grivegnée (Liége), brochure intitulée : « Ce que chacun doit savoir concernant l'alimentation rationnelle » et sortie en 1917 des presses de l'imprimerie Bénard, à Liége. A la page 39 de cet intéressant ouvrage. Monsieur Rasquin trouvera... les renseignements qu'il se propose de donner dans sa nouvelle œuvre.

Ligues de défense de l'Intérêt public

Fédération Charleroi-Thuin

Dimanche 3 février, à 2 heures très précises, au local, Café Cornélis, rue Charles Dupret, à Charleroi (Ville-Basse), réunion de la Fédération des Ligues de défense des arrondissements Charleroi Thuin.

Ordre du Jour :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 6 courant.
2. Examen des réclamations.
3. Rapport sur la question de la panification.
4. Divers.

Ce dernier point étant chargé, on est prié d'être à l'heure.

Les Ligues fédérées ou celles qui désirent se fédérer sont priées d'envoyer deux délégués.

Les vols dans les Comités de ravitaillement

On discutait très fort, en Bourse de Bruxelles, à propos de vols commis au préjudice du Comité National.

Il ne s'agirait rien moins que d'un détournement de seize mille cinq cents kilos de café et d'un plein wagon de cacao.

On ne peut préciser encore dans quelles circonstances ces vols ont été perpétrés, mais il résulte de nos renseignements, que l'arrestation d'un sieur L... V..., de Chapelle-lez-Herlaimont, arrestation qui a eu lieu à Bruxelles, n'est pas étrangère à cette affaire.

L. V. était, avant la guerre, établi à Chapelle-lez Herlaimont en qualité de peintre-tapissier et menait une vie plutôt calme.

Depuis quelque temps, sa situation changea du tout au tout. Il se mit à fréquenter les brillants cafés de Charleroi et de la capitale, mena grand train et chez lui, et au dehors.

Il paraîtrait que d'autres arrestations sont imminentes et notamment celles d'habitants de Chapelle-lez Herlaimont qui auraient trempé également dans ces détournements importants.

Nous enquêtons au sujet de cette affaire qui pourrait avoir un retentissement enorme d'ici à peu de temps.

Leur Mentalité

Le public est indigné par les malversations, les vols, les fraudes, commis au préjudice des comités d'alimentation ; il est indigné par les abus, les actes de favoritisme qui se commettent dans les comités de secours... Il est indigné et il souffre.

Je vis parmi ce public, celui qui a la vie dure, celui qui n'est pas toujours sûr de trouver son déjeuner du lendemain, faute de pain ; celui qui mange son pain sec parce qu'il n'a pas trente francs à offrir aux Barons de la Ferme, pour un kilogramme de beurre ! Oui, je vis au milieu de ce public malheureux et je connais toute la tristesse de leur pitoyable situation !

Il souffre davantage en présence de l'impéritie de nos maîtres qui ne font absolument rien pour apporter remède à la crise effroyable que traversent nos populations laborieuses.

On « donne » des secours, c'est entendu. Et c'est précisément ce « donne » qui provoque des relents de dégoût chez les honnêtes gens.

Visitez quelques ménages ouvriers; dans tous, vous entendrez des plaintes identiques : on « donne » des secours comme on « donne » un os à ronger à un cabot sans valeur.

Outre que les allocations sont d'une insuffisance notoire, le geste qui accompagne l'aumône ajoute encore à la rancœur des braves ouvriers que la guerre a obligés à tendre la main

Et à côté de cela, il y a pis : le favoritisme outré qui préside aux distributions des allocations nationales.

Des règlements sont édictés : on les respecte suivant les besoins de la politique ou du commerce particulier !

Voici à ce sujet, le texte d'un document suggestif ;

« Monsieur X.... Je me permets de recommander » à votre bienveillance D... Albert, qui n'a pu toucher son secours comme chômeur et voudrait toucher à la caisse de secours. Ces gens ont montré récemment de la bonne volonté en se mariant à l'église, alors qu'ils vivaient en concubinage depuis au moins trois ans.

» Je vous remercie d'avance, etc...

» X..., Ingénieur. »

Il est pénible de faire de pareilles constatations. Parce que quelqu'un fait montre de sentiments quelconques, ce fut sont un titre à une indemnité de secours, à laquelle il n'aurait pas droit par l'application stricte des règlements !

C'est d'actes de ce genre que l'honnête homme est écœuré et on le comprend assez.

Comment n'a je pas eu l'occasion, personnellement, d'assister à des scènes déplorables lorsqu'il s'agissait d'accorder les secours à des personnes dont les conditions d'admission étaient douteuses ! Encore avais-je affaire à un comité composé d'hommes peu enclins à se laisser circonvenir par les questions de politicaillerie, à une ou deux exceptions près, mais que doit-il se passer dans les petits villages où le président fait la pluie et le beau temps !

∴

Les abus relevés à charge des membres des personnels de Comité de ravitaillement, sont de nature à accroître ce sentiment d'écœurement chez nos masses ouvrières.

On voudrait leur cacher les machineries, les tripotages malsains dont elles sont les indirectes victimes. Mais l'ouvrier voit clair et on ne lui en contera pas assez qu'il ne continue à se demander comment tel manutentionnaire, ayant charge de famille, peut s'offrir des cigares bagues, des demis à douze sous, des apéros à vingt cinq sous, des toilettes chic pour lui, sa femme et ses gosses, avec les soixante francs que lui alloue généreusement chaque mois le Comité de ravitaillement qui l'emploie.

Et il croit ou est bien près de croire que les ressources qui permettent à cet heureux mortel de vivre des jours plus beaux qu'il ait connus jusqu'ici, sont de provenance louche.

Il croit surtout de petites histoires comme celle que je relate ci-dessous. Je tais les noms pour ne pas entraver l'enquête, mais j'ai bon espoir qu'avant peu, je pourrai fournir des détails savoureux qui feront hausser les épaules à certains, mais feront blêmir de rage contenue bien des malheureux, victimes du laisser faire des auteurs responsables des abus honteux qui se pratiquent sous leurs yeux qu'ils ferment et ouvrent à leur volonté.

Le vendredi 25 courant, on a porté chez M... rue de D... à Ch... du sirop semblant provenir du ravitaillement ; ce sirop a été cédé au prix de cinq francs le kilogramme.

Rue des T... n°... habite un ouvrier des Magasins communaux ; il a vendu du sirop à une amie de sa femme qui demeure rue de l'H... et s'appelle J... Il en a vendu à une autre personne R... et à sa sœur, rue de D... Le sucre qu'il rapporte est vendu au X... un café important de la ville. M. C... haut fonctionnaire de l'organisme, fréquente cette maison. Il paraîtrait que ... ouvriers des magasins communaux font de même.

∴

Paroles en l'air ? Racontars ? Non. Plusieurs de ces renseignements sont déjà contrôlés ; les autres le seront prochainement.

Le plus extraordinaire dans des affaires de ce genre, c'est qu'on y rencontre presque toujours des noms de personnages influents.

Mais n'est ce pas justement parce qu'il en est ainsi que tant de découvertes intéressantes sont demeurées ignorées ?

N'est ce pas à cause de ces influences qui n'hésitent pas à compromettre leur prestige vis-à vis de leurs sous ordres en s'abaissant à de mesquines malodorantes transactions, que nos audiences correctionnelles, nos cabinets d'instruction ne sont pas plus fréquentés par les auteurs d'...abus ?

Qu'elle est bonne, cette véridique histoire que j'ai toujours hésité à livrer à la publicité.

Je m'en vins trouver un jour un jeune employé de ravitaillement d'une localité voisine et lui reprochai à brûle-pourpoint de s'approprier des denrées au préjudice de son Comité. Il ne se cacha point pour me dévoiler que ces faits étaient connus de toute sa filière de sous chefs et de chefs.

— Et on vous tolère une minute de plus ? demandai je.

Mais lui, avec un sourire narquois : « Si je partais, il faudrait qu'ils partent tous !...

Cynique mais surtout pénible. Pénible pour ceux qui voient et se taisent ; pour ceux qui voudraient bien ne plus se taire, mais n'osent pas, car ils savent qu'ils ont tout à craindre non seulement de l'humeur rancunière des maîtres, mais, faut il le dire, des rigueurs de la justice belge qui ne veut pas qu'on pousse l'audace jusqu'à seulement suspecter l'hermine de l'honorabilité des grands et petits astres qui scintillent au firmament de l'alimentation !

Heureusement, malgré tout, envers et contre tous, il restera des gens qui ne connaissent pas la peur et nous sommes de ceux là !

ROGER VERTVAL.

Il faut frapper dur !

Le Parquet commence à poursuivre sérieusement les malhonnêtes individus, qui profitent de leur situation dans les Comités de ravitaillement, pour commettre plus que des abus, de véritables vols.

Nombreux sont ceux qui ont déjà connu les prétoires de nos Chambres correctionnelles et la sévérité des juges.

Mais combien ont échappé au juste châtiment qu'ils auraient mérité !

Et pourtant, il n'y a pas deux moyens de refréner les innombrables délits qui se commettent journellement : il faut sévir il faut sévir sans pitié !

C'est ce qu'a fait la 8e chambre de la Cour d'appel de Bruxelles, qui avait à juger en dernier ressort, plusieurs individus accusés de vols et détournements au préjudice du Comité national. Acquittés par le Tribunal correctionnel, la Cour d'appel leur a octroyé des peines allant jusqu'à trois années d'emprisonnement !

J'ai la conviction que cette sévérité sera exemplaire et j'approuve sans réserve, cette sanction pleine de justesse et de bon sens.

∴

Oui, il faut frapper dur ! Il faut frapper pour éviter le retour de faits de l'espèce que je vais conter et qui est d'un intérêt qui n'échappera à personne. Il n'échappera non plus à personne qu'il est profondément regrettable que des sanctions judiciaires ne soient pas intervenues.

On ! l'affaire n'est pas toute neuve, mais on ne peut nous faire reproche de ne pas l'avoir publiée plus tôt, car on sait que les organismes de secours et d'alimentation gardent avec un soin jaloux les petits et grands tripotages qui se pratiquent dans leur sein, et qu'il faut, pour les dénicher, beaucoup chercher.

Quoi de plus probant qu'un document officiel ? C'est ce que nous possédons et que nous reproduisons.

Le fait se passe à Wanfercée Baulet, petite localité située près de Fleurus. Le héros est un fonctionnaire qui a été renvoyé à ses fonctions après avoir rempli celles de directeur du ravitaillement local. Nous n'hésitons pas à signaler ses exploits, le Parquet s'en étant occupé. On verra qu'il ne s'en est pas occupé suffisamment.

∴

« Rapport de la vérification faite à l'inventaire du... au magasin de ravitaillement, à Wanfercée Baulet.

Erreur de 3 000 francs.

Lors du premier inventaire que nous fîmes au Magasin de ravitaillement, qui eut lieu le....., une erreur s'est glissée dans le montant de la somme due à M. Ph....

Le Directeur du ravitaillement nous accuse comme dette à M. Ph... 8 288 fr. 25.

L'erreur, d'après les dires du Directeur, serait de 3.000 fr., erreur reconnue par lui après l'inventaire.

Inventaire du ..... Cette erreur ne nous est pas signalée et n'est pas portée en recettes au livre de caisse.

Inventaire du ..... (deux mois plus tard). Cette erreur ne nous est pas signalée ni portée au livre de caisse.

Inventaire du ..... (trois mois après). Cette erreur n'est ni inscrite ni signalée. Seulement, nous trouvons au livre de caisse à la date du ... : « Prêt de M. X... au Comité de ravitaillement, 3.000 fr. », avec, entre les lignes, l'annotation suivante : « de l'ancien Comité ». Au passif, cette somme de 3.000 fr. figure à « capital avancé comme prêt de M. X .. »

Inventaire du.... (Un mois et demi après). Le passif ne renseigne plus le prêt de M. X..., 3.000 fr., mais le livre de caisse ne renseigne aucun remboursement par M. X....

Sur demande d'explication, M. X... nous dit que cette somme de 3.000 fr. ne lui appartenait pas et qu'elle provenait d'une erreur du début qui ne fut jamais renseignée au livre. »

M. X .. est le directeur dont nous parlons au début de cette relation.

Les détails qui suivent sont encore plus graves.

« Vente à M. J... le... de 2527 kil. de riz à 0.65 et de 40 l'kilaine à 0.50, montant 1669 fr. 05.

Cette somme est portée au livre de caisse à la date du..... *comme vente de pommes de terre. Cette ligne est raturée et tachée.*

Vente de 7.000 kgs de riz à M. D .. à 0.85 le kilo le ..... Cette opération ne figure ni à l'entrée ni à la sortie du compte marchandises. Le bénéfice de cette opération, soit 1.750 francs, est inscrite au livre de caisse entre les lignes du ..... et du ..... Mais en vérifiant l'addition des entrées en caisse du ..... au....., on trouve que le total de l'addition vérifiée par M. le Directeur le .. ... qui est de 66.157 fr. 73, devrait être de 67 907 fr. 73.

L'addition de fin de page porte au total cette somme de 1750 fr. comprise dans le total, ce qui nous oblige à signaler que cette somme de 1750 fr., bonifiée de l'opération de riz à M. D... ne fut portée à son livre de caisse qu'après la visite du Parquet qui eut lieu le ..... dernier, enquête du Parquet qui portait sur la vente de riz faite à M. J...

La vente de riz faite à M. D ..., *ne fut pas connue du Parquet* ni des experts qui vinrent visiter la comptabilité du Comité de ravitaillement.

Dans le livre de marchandises on peut trouver la même preuve, il suffit de faire l'addition jusqu'à la date de vérification signée par M. le directeur le.....

Les soussignés, ... et .. vous signalent ces irrégularités, les ayant constatées dans les livres par la vérification de ce jour. »

Et après cela, voici un second rapport des mêmes personnalités qui montrera à l'évidence quels tripotages infects on a laissés sans sanction véritable !

« Les soussignés, ... et ..... signalent aux membres du Comité de ravitaillement que le jour de l'inventaire de reprise le ....., ils ont constaté lors de la remise des livres de caisse et de marchandises par M. le Directeur, *que ceux-ci avaient été de nouveau raturés et surchargés* depuis la remise du rapport du ..... :

1° Au livre de caisse à la date du ..... c'est raturé, surchargé et barré à l'encre noire.

2° A la date du... la signature de M. le directeur et le mot «conformé» qui étaient écrits à l'encre rouge sont raturés et le mot « contrôlé » est réinscrit à l'encre noire.

3° Les chiffres de contrôle de l'addition faite par les soussignés au crayon encre, étaient également effacés. Nous les avons refaits en contrôlant à nouveau l'addition.

4° Au livre de marchandises, l'addition faite à la date du..... à l'encre rouge renseignée dans notre rapport du..... est raturée également.

Toutes ces ratures et surcharges faites à dessein pour rendre caduc notre rapport du..... ont été signalées et contrôlées par MM. Georges Billy, J. Bauduin, P. Brichard et Arnold d'Udekem d'Acoz, bourgmestre le.... . »

∴

On n'a pas frappé dur l'auteur de ces faits révoltants. Ceux qui les ont laissé dans l'ombre ont assumé une bien lourde responsabilité vis à-vis de tous, depuis les organismes supérieurs de ravitaillement jusqu'aux simples habitants.

Peut être demandera t on des comptes un jour ou l'autre où les explications ne pourront plus être tues. Et ce jour là, nous éprouverons la satisfaction, nous, d'avoir livré au public les faits scandaleux qu'on a voulu lui cacher.

ROGER VERTVAL.

AVIS

Les bureaux du Meldeamt seront fermés au public, à cause du contrôle des ouvriers des mines, les après-midis des 4, 5, 6 et 7 février 1918.

Messieurs les bourgmestres sont priés de porter cet avis à la connaissance des intéressés de leur commune.

FECHT
Hauptmann und Kommandeur

Administration Communale
ET RAVITAILLEMENT

A Châtelet. — Une séance mouvementée
Violents incidents

Le Conseil communal de Châtelet tenait séance publique le samedi 26 janvier. Contrairement à l'habitude, il y avait un nombreux public dans la salle.

M. le bourgmestre donne la parole à M. le conseiller Aubry.

M Aubry reproche au Collège de ne pas avoir réclamé régulièrement des conseillers membres du conseil d'administration de la coopérative communale d'alimentation un rapport sur ce qui se passait dans cet organisme en 1915 et en 1916, si ces conseillers représentaient la commune au sein de cette société.

L'interpellation rappelle que les démissions de MM. Hocq, Osc. Leblanc, Goret, Paul Clercx de leurs fonctions d'administrateurs de la coopérative, n'émurent même pas le Collège.

M. Giuannotte fait l'historique de la coopérative communale d'alimentation On oublie trop facilement, dit il, les difficultés des premiers mois de guerre et certains conseillers, parmi lesquels M. Aubry, ont souvent ignoré ces difficultés. Il est bien vrai que MM Hocq, Stilmant et Leblanc furent délégués au sein de la coopérative communale, mais sans être pourvus toutefois d'un mandat communal.

M Stilmant démontre pas la lecture des bilans au 31 décembre 1917 et au 1er janvier 1918 de la coopérative, que la situation de cette société est excellente et que la ville n'intervient même pas pour 1 centime dans les opérations du ravitaillement.

M Aubry s'anime : « Je suis caricaturiste, dit il, j'ai fait un plat ; j'ai mis de la farine dedans et, comme des rats, plusieurs conseillers tournent aux environs du plat ; il finiront par tomber dedans ! (rires dans le public).

M Stilmant signale qu'il y a trois contrôles à la coopérative :

1) Envoi mensuel d'un rapport financier au collège;
2) Contrôle par les commissaires de la société ;
3) Id par les inspecteurs du C. N. ;

M. Aubry. — Je reproche à M le maieur d'avoir caché au Conseil que MM. Hocq, Stilmant et Leblanc n'étaient pas considérés comme délégués du Conseil au sein de la Coopérative. C'est un scandale !

M Giuannotte. — Je ne vous permets pas de tenir un tel langage.

M. Hocq dit qu'il a été nommé commissaire de la Coopérative par l'assemblée des actionnaires.

M. Matelart estime que le contrôle que peut exercer actuellement le Collège au sein du ravitaillement est illusoire.

M Aubry s'écrie : La ville s'est engagée vis-à-vis d'une Société privée alors que celle ci ne veut pas s'engager vis à-vis de la commune ? C'est insensé !

M. Aubry s'anime d'avantage : « Je propose que l'assemblée vote la reconnaissance du droit de contrôle ».

M Giuannotte. — Vous racontez des « carabistouilles » M. Aubry ; voilà déjà 1 h. 1/2 que vous parlez et je vous retirerai la parole si vous ne concluez pas.

M. Aubry — Je parlerai quand même ! Il faut que la population soit au courant de ce qui se passe.

M. Giuanotte. — Je vous retire la parole.

M Aubry — Messieurs, je continue ; écoutez tous !

M. Giuanotte. — Je lève la séance.

M. Giuanotte se lève et quitte la salle.

M. Aubry s'adressant à ses collègues : Je vous demande de déclarer l'urgence et de continuer la séance.

M. Chaltin. — La séance ne peut être continuée, attendu que M. le Bourgmestre a déclaré la réunion levée.

M Aubry. — Dans ce cas, je continue pour le public et pour ceux qui voudront m'écouter. Ah ! on lève la séance ? Soit, mais la comédie n'a que trop duré ; il faut que les contribuables soient au courant de ce qui se passe !

***

Et M. Aubry, religieusement écouté, continue par la lecture de documents très intéressants. Il signale notamment que l'Administration communale de Farcienes exerce un contrôle très serré sur les opérations de son comité de ravitaillement Il donne l'opinion d'un avocat, ancien administrateur communal, sur le droit qu'a incontestablement l'Administration de contrôler les opérations du ravitaillement.

A 8 heures du soir, au moment où nous quittons la salle, M. Aubry, malgré la fatigue, parle encore devant une dizaine de personnes, mais annonce qu'il va terminer.

En résumé, M. Aubry a soulevé cette importante question : « Une administration communale qui a garanti la bonne fin des opérations d'une Société Coopérative communale d'alimentation – Société privée— n'a-t-elle pas POUR DEVOIR d'exercer un contrôle de tous les instants sur tout ce qui se passe dans cette société. A-t-elle LE DROIT de réclamer ce contrôle et de faire intercaler dans les statuts de cette société une clause reconnaissant ce droit de contrôle ?

MYLIO.



Vol. — Un nouveau vol vient d'être commis au lazaret des mœurs du boulevard Zoé-Drion. Une assez grande quantité de linge appartenant aux pensionnaires de l'établissement a été enlevée par les escarpes. Ce vol a été commis le 31 janvier, vers 3 ou 4 heures de l'après-midi.

Les couloirs du Palais. — Le juge d'instruction commis dans l'affaire mise à charge de Raymond H..., ex-employé à la salle d'attente de Messieurs les juges d'instruction, inculpé de faux et détournements, a prononcé sa mise en liberté.

Le sieur Lausberg Jean, employé, demeurant à Marcinelle, à été mis sous mandat d'arrêt. Il est accusé de vol ou tout au moins de recel de deux bœufs volés au préjudice du fermier Désiré Lebeau, de Nalinnes, vol dont nous avons entretenu nos lecteurs.

Les affaires de ravitaillement. — Les affaires de vols commis au préjudice des Comités d'alimentation sont tellement nombreuses à Bruxelles, qu'on a dû désigner une chambre correctionnelle spéciale.

A Charleroi, les affaires ne sont peut-être pas aussi nombreuses, mais les Chambres correctionnelles sont aussi beaucoup moins nombreuses.

Toutes proportions gardées, on peut dire que notre tribunal est encombré d'affaires de fraudes ou de vols. Afin de ne pas enrayer la marche des autres causes ressortissant de nos deux Chambres correctionnelles, ne ferait-on pas œuvre sage en créant un siége spécial qui ne s'occuperait que des délits ayant trait aux ravitaillements. Tout le monde y gagnerait, sans aucun doute.

Aux tramways. — Malgré tout ce qu'on a dit à propos du peu d'aménité des percepteurs de tramways, à l'égard du public, ces Messieurs portant tunique, képi, sacoche en bandoulière, témoignent envers les voyageurs du même dédain.

Il faut pourtant que cette situation finisse! Le public est écœuré des procédés de ces espèces de petits potentats qui oublient à l'instar d'autres individus qui siègent derrière les comptoirs de ravitaillement, qu'ils vivent par le public.

Nous allons tenter un essai ; nous sommes décidés à donner toute la publicité possible aux hauts faits de Messieurs les receveurs et nous publierons un renseignement précieux : leur numéro matricule.

Cours d'éducation générale, à l'Athénée Royal. — Mardi 5 février, de 5 à 6 h., M. Humpers : Littératures étrangères. — De 6 à 7 h., M. Bille : Théorie du Beau. Entrée : 2 francs.

Repos dominical. — Pharmacies ouvertes aujourd'hui, 3 février. — Sud : Sohet, rue de Marcinelle. Centre : Dufonteny, avenue du Viaduc. Nord : Mai, rue Cayauderie.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Ecole Professionnelle, Automobile-Aviation.

Il est porté à la connaissance des intéressés que des nouvelles séries de cours commencent le 17 février. Pour renseignements, s'adresser à M. Crispin, Garage Central, chaussée de Bruxelles, 13, au premier étage. 1026

Jumet. — *Monsieur Saturnin.* — C'est ainsi que se nomme par ironie, l'un des deux messieurs qui auraient pour mission de retrouver un jeune gamin échappé à la surveillance des autorités judiciaires.

Après une filature difficile, les deux personnages étaient arrivés rue de Roux ; ils rencontrèrent le gamin et l'arrêtèrent.

Pour le punir de l'avoir fait courir longtemps peut-être, Monsieur Saturnin ne trouva rien mieux que d'appliquer un violent coup de poing au prisonnier qui vit au moins six douzaines de chandelles.

Des personnes, témoins de cette brutalité, ne se cachèrent pas pour protester hautement contre le procédé très discutable du policier et nous croyons même qu'une protestation a été adressée au chef du vindicatif individu.

Renseignements pris, il s'agirait en l'espèce d'un délégué de M. le juge des enfants. Bien, vrai, il va bien, monsieur le délégué, et les enfants qu'il a le devoir de protéger sont en bonnes mains !

Marcinelle. — *Perquisition.* — M. Pierre Van Huffel nous écrit pour nous dire que la courroie retrouvée chez lui par la police était déjà en sa possession il y a un an. Je l'ai achetée dit il avant la réquisition et elle n'est pas de valeur aussi considérable que vous le dites. Dont acte.

Comptoir Photographique de Charleroi
7, rue de Dampremy

Monceau-sur-Sambre. — *Les abus.* — On nous signale qu'une personne de la localité dispose d'une carte de ravitaillement de quatre bouches, tandis que le ménage ne comporte en réalité que trois bouches. Cet abus durerait depuis trois ans.

Le comble, c'est que la chose aurait été signalée au personnel compétent qui ne s'en serait pas autrement inquiété !

Nous allons faire part du cas à quelqu'un qui se chargera de faire cesser ce scandaleux abus et fera prendre les sanctions utiles.

Châtelet. — *Ravitaillement.* — En vente du 4 au 10 février : farine comme d'habitude ; oritz. 200 gr. pour 0.20 ; probablement un peu de savon en brique.

Il n'y a pas de quoi exercer la profession d'homme cheval !

Comité d'étude permanent. — Vendredi 18 courant s'est tenue à l'hôtel de ville sous la présidence de M. le bourgmestre et à la demande du comité exécutif de la Soupe populaire, une assemblée composée de délégués de toutes les œuvres qui existent actuellement à Châtelet. Il s'agissait de fonder en quelque sorte un « comité central d'étude » qui aurait eu pour mission de prendre des mesures afin de faire disparaître certaines différences qui existent d'une œuvre à une autre, soit au point de vue des salaires du personnel, des heures de bureau de celui-ci, soit encore au point de vue des frais généraux.

Nous croyons savoir que cette tentative, certainement intéressante, n'aura pas de lendemain, précisément parce que telle œuvre n'est pas dirigée dans le même esprit que telle autre, etc. etc.

A titre documentaire, signalons qu'en fondant à Châtelet, une ligue de défense des intérêts publics, M. le docteur Thibaut, avait déjà essayé dans un but de concorde et d'apaisement, de faire entrer au sein du comité d'action de la ligue, un ou deux délégués de chacune des œuvres châtelettaines.

Montigny-le-Tilleul. — *Funérailles.* — De passage à Montigny nous avons assisté vendredi aux funérailles d'un réfugié douaisien. Le public commentait avec acrimonie l'attitude du comité des réfugiés qui ne s'était pas occupé du tout du sort de ce malheureux laissant à son hôte toutes les charges habituelles en ces pénibles circonstances.

Rira bien... — Un de nos rédacteurs, passant vendredi matin à Montigny, a été grossièrement insulté par un membre du Comité de secours. Les insultes émanant de pareille source nous laisse absolument froids, d'autant plus que nous aurons bientôt l'occasion d'appliquer ce proverbe à notre profit : « Rira bien qui rira le dernier ».

Gosselies. — *Dans le personnel enseignant.* — Les édiles gosseliens ont voté récemment des augmentations aux membres du personnel enseignant.

La façon dont il a été procédé constitue le plus grand défi au bons sens. C'est ainsi que des sous-instituteurs voient leurs émoluments dépasser ceux d'instituteurs en chef !

Il y a des récriminations, cela va de soi et on ne se cache pas pour crier que la partialité a joué une fois de plus son rôle au sein de l'administration.

Fontaine-l'Evêque. — *Accident mortel.* — Un ouvrier des charbonnages de Fontaine-l'Evêque, le nommé Armille Blairon, âgé de 35 ans, marié, sans enfant a trouvé la mort au cours de son travail au puits N° 1 à la suite d'un coup de gaz. L'accident s'est produit si brusquement qu'il a été impossible de rappeler l'infortuné à la vie. La victime a été reconduite à son domicile, route de Mons et la douleur de sa famille fait réellement peine à voir. Blairon était un ouvrier très estimé de ses chefs et de ses compagnons de travail.

Ravitaillement. — Distribution dans la semaine du 4 au 9. — Magasins C. H. N., rue Indépendance ; 200 gr. de lard pour 1 fr. ; 200 gr. de riz pour 0.25 : 50 gr café vert, id.0.28; 150 gr. cribiures (pr poules), pour 0 04.

Magasin communal, Gendarmerie : 150 gr. de féverolles, pour 0 30.

Le mercredi vente de viande fraiche. Le samedi on débitera de la charcuterie. La viande fraiche sera réservée aux ménages de 6 personnes et plus.

Magasin de luxe : Produits habituels.

Goutroux. — *Entre propriés et locataires.* — Après avoir lu les démêlés judiciaires de MM. Demarotte avec la commune de Goutroux, mis en parallèle avec la célèbre lettre dans laquelle ils disent : « Nous avons horreur des procès, car ils ne profitent jamais à personne » les gens sensés se demandront certainement : Qu'est ce que cela peut bien signifier?

Ah ! cela signifie tout simplement que MM. Demarotte se reposent entièrement sur leur régisseur, du soin d'administrer leur domaine... et que cela est profondément regrettable pour tous.

Que de fois, en effet, ledit régisseur n'a-t-il pas voulu éconter quelques naifs par ces fameux mots : « Les propriétaires m'ont donné une procuration générale ! »

Sur de son effet, il disait cela, avec le petit sourire, d'un homme satisfait de lui même.

Vous direz qu'il est très possible, que M. le Régisseur soit investi de la confiance illimitée de MM. Demarotte, mais enfin qu'un bon régisseur peut très bien surveiller et gérer soigneusement les intérêts de ses propriétaires, sans pour cela les lancer à tout propos et hors propos, dans des aventures judiciaires aussi ridicules que stupides.

Oui, c'est vrai, mais nous vous dirons aussi, que MM. Demarotte possèdent ici un régisseur comme il n'en existe certainement pas deux sous la calotte des cieux

Oh ! non, nous le montrerons un jour ou l'autre sous ses diverses faces, surtout celle, dans laquelle il excelle à savoir soigner ses intérêts.

Pour tout dire, la plupart des locataires ne connaissent pas leurs propriétaires, MM. Demarotte ; et ces derniers n'ont malheureusement aucun rapport avec leurs subordonnés.

Jamais ils ne prennent contact avec eux ; et seul de loin en loin, on entend dire que les propriétaires sont venus à Goutroux, mais malheureusement sans jamais annoncer leur arrivée ; de sorte qu'on ne parvient jamais, ni à les approcher, ni à les éclairer.

Anciennement à chacune de leurs visites, M. le Régisseur arborait après leur départ, un immense drapeau sur le toit de la ferme.

Nous n'avons jamais su, si c'était de joie de les voir partir, ou pour faire hausser les épaules avec un sourire de pitié aux gens sensés.

En tout cas, on se contentait alors de répéter la béatitude : « Bienheureux sont les pauvres d'esprit. »

Nous disions donc que MM. Demarotte n'ont malheureusement aucun rapport avec leurs locataires dont le sort dépend entièrement de M. le Régisseur.

Répétons le mot : oui, c'est malheureusement que MM. Demarotte se reposent sur leur régisseur, car il est certain que si jamais ces Messieurs s'étaient occupés eux-mêmes de leurs intérêts, jamais action judiciaire n'eût été intentée.

Ils auraient économisé des milliers de francs, en auraient gagné plus encore s'il est hors de doute que leur domaine aurait acquis une énorme plus value, par la collaboration de toutes les forces de la commune et le concours de toutes les bonnes volontés.

Hélas, de quel côté que nous nous tournions, au lieu d'un avenir prospère, nous ne voyons actuellement que la perspective d'un ciel sombre et dans quelques années, MM. Demarotte seront bien forcés de se rendre à l'évidence et pourront juger de quelle façon leurs intérêts ont été dirigés à Goutroux.

La Ligue des locataires.

Luttre. — *Un noyé.* — On se rappelle la disparition du nommé Marits Justinien, dont la femme est momentanément en pension Son cadavre vient d'être retrouvé dans le canal de Charleroi à Bruxelles à l'endroit dit Pont Soheit. La dépouille transportée à la morgue fut réclamée par la mère habitant Frasnes-lez-Gosselies où l'inhumation a eu lieu.

Vol. — Des voleurs se sont introduits à l'aide de fausses clefs dans la remise de M. Gille Nestor, place communale et ont enlevé une brebis laitière pleine, d'une grande valeur, et un lapin valant 25 francs.

Viesville. — *Ravitaillement.* — Il sera fourni pour le mois de février par le magasin C H N 200 gr. de lard, 200 gr de saindoux, 200 gr, de riz 200 gr. de gruau de maïs, 50 gr. de café et du savon genre Marseille, qui remplace, dans nombre de familles, le savon de toilette. Les rations de la semaine écoulée sont celles de la première quinzaine de février.

Liberchies. — *Mauvais gré* — Après celles de MM. Demanet et A Bernier, les poules de M. Very viennent d'être empoisonnées. Le matin du mercredi 30 janvier, six de ces volatiles gisaient mortes près du poulailler Une enquête est ouverte.

— Mardi soir, un individu mal intentionné a placé les fils de clôture de la prairie longeant le sentier de Brunehaut et appartenant à W. F., de façon à provoquer la chute des passants et a inciter des dommages au propriétaire. Nous ne qualifierons pas cet acte. M. W. a porté plainte pour décliner sa responsabilité.

Frasnes lez-Gosselies. — *Beurre.* — Pourquoi le président de la commission beurrière n'assiste-t-il plus aux réunions de cette section ? Serait-ce parce que ce président intègre aurait demandé des explications sur l'emploi des profits réalisés sur la vente du beurre aux habitants et qu'il aurait reçu cette réponse que la chose ne lui regardait point ?

Cabus. — Sait-on que les cabus non tournés ont été vendus 0,50 c le kilo au comité soupe, alors que les premiers choix étaient cédés 0 40 le kilo à l'habitant.

Le comité soupe ayant sollicité de savoir ce que devenaient les bénéfices réalisés par le comité soupe et versés au comité ravitaillement, a reçu cette réponse qu'il n'avait pas à s'occuper de la chose !

N'est ce pas cela qui aurait provoqué la démission du secrétaire commun de la soupe et du ravitaillement ?

En tous cas, M. Ledoux échevin et propriétaire du jardin communal, refuse désormais de le mettre gratis à la disposition du ravitaillement, mais bien directement au comité Soupe qui s'occupera de la culture. Nous devons féliciter M. Ledoux ainsi que le comité Soupe pour leur énergique attitude.

Où va le beurre ? — La population n'en reçoit plus alors que la gendarmerie arrêtait la semaine dernière un nommé C. J., porteur de plusieurs pièces de beurre, destinées certainement à prendre la même direction que ses légumes.

Joli cumul de ces gens payés par l'Etat. Bruno.

Thiméon. — *Alliance Horticole.* — Aujourd'hui à 2 h., à l'école des garçons, conférence par M F. Waseille, professeur de l'Etat à Jumet. Sujet : Couches à primeurs, les porte graines.

Meliet. — *Démission.* — Nous apprenons la démission de M Stassart, des fonctions d'échevin On se demande vainement quels motifs ont amené une aussi regrettable décision de la part d'un homme aussi consciencieux et aussi méticuleux. Ne serait ce pas une conséquence de la funeste façon dont sont présidés les organismes de secours et d'alimentation de la commune ? En tous cas, il ne peut y avoir de doute que ce nouveau poste vacant ne soit brigué par notre génial concitoyen. Bruno.

Bienheureux les pauvres d'esprit. — M. Joseph Vandenbergh, président de toutes les présidences mellettoises vient d'être choisi par son conseil communal en qualité d'échevin.

La population se demande jusqu'à quel point on compte se payer la tête du président, qu'on semble vouloir accabler de charges et d'honneurs ..

Pourvu, grands dieux, que ses méninges surmenées résistent à cet assaut d'occupations multiples et pas toujours en rapport avec sa compétence.

Thuillies. — Le jeune cercle « Art et Charité » vient de verser au Comité local de secours la somme de 2066 fr., bénéfice réalisé lors des deux fêtes des mois d'août et décembre derniers.

Cette somme a été répartie comme suit :

866 fr. pour les nécessiteux, 1000 fr. pour les invalides de la guerre et 200 fr. pour les orphelins.

Nos sincères félicitations.

Fontaine-Valmont. — Mlle Alice Prévot assignée le 11 janvier devant le tribunal correctionnel de Charleroi du chef de vol ou recel de vêtements a bénéficié d'un jugement d'acquittement.

Binche. — *Arrestation de voleurs.* — La police de Binche vient de mettre en état d'arrestation deux individus de la localité qui se sont rendus coupables d'un vol de plus de 8 500 fr. de marchandises au préjudice de M. Auverdin, fabricant de chaussures, à Epinois-lez-Binche. On a retrouvé chez eux une grande partie du vol, de telle sorte que les escarpes n'ont pu nier.

Le vol a été commis nuitamment du 21 au 22 courant en perçant un trou dans la muraille du pignon de la maison par où les malandrins ont pu faire sortir les nombreuses marchandises dérobées.

Il y a lieu de féliciter la police de Binche du beau coup de filet qu'elle a réussi et d'avoir débarrassé la région de ces deux malfaiteurs.

Chronique Théâtrale

Aux Variétés

La Divorcée. — L'opérette de Léo Fall à été très bien interprétée devant des salles archicombles.

Mlle Hugues a remporté un beau succès dans le rôle de Gonda et Mlle Joris recueillit des applaudissements mérités dans celui de la «divorcée», Mme Doyen a bien joué «Marthe» et «Adeline».

M. Parenty a donné un beau relief au personnage de Karl et M. de Essen fut un superbe président dont on admira surtout le jeu dans la scène finale du premier acte. M. Janssen jouait Scrop en bon comédien, mais je dois le mettre en garde contre certaines exagérations.

M. Staquet possède « des planches » mais me paraît être mieux à sa place dans la comédie que dans l'opérette. M. Doneux faisait un Pieter suffisamment naïf et M. Lambot était très bien dans ses deux rôles. Un bon point aussi à Duval, Kmilie et Delforge.

Au 3e acte, Mlles Bertha, Ellya et leurs danseuses nous ont donné un ballet adéquat à la pièce.

La mise en scène, les chœurs et l'orchestre étaient satisfaisants. Une note spéciale convient pour la beauté des costumes Bodart-Parys et Haute Couture et les perruques de Loonen ; Mlle Daisy Blonden avait donné de superbes chapeaux et manteaux qui furent très admirés.

Bref le spectacle fut un succès de plus pour les Variétés et je crois pouvoir annoncer que «Le Roi des Airs» l'operette de MM Huens pour le livret et Closset pour la musique passera le 17 février. Ce qu'on m'en dit fait prévoir des salles combles. Faut. n° 1

***

A l'Eden

Le Paradis (qu'il ne faut pas confondre avec celui de Milton), a provoqué, jeudi un rire franc, inextinguible, et cela pendant la durée des trois actes que comporte l'œuvre de MM, Hennequin et Rilhand.

Tous, dames et messieurs, furent à la hauteur de leur tâche. A noter la réapparition de Mme Vallot qui fit, dans le rôle de Mme Gréaulion, excellente impression.

Puisque «Le Paradis» alterne cette semaine avec la «Belle Grelée», il y aura, ce me semble de quoi satisfaire tous les goûts. Du 7 au 11 courant nous aurons ... pardon, j'allais encore une fois manquer de discrétion... Thespis.

Chronique des Tribunaux

Les Falsificateurs

Le tribunal correctionnel de Charleroi a condamné la nommée Marie-Thérèse Michaux de Chapelle lez-Herlaimont à quinze cents francs d'amende pour avoir falsifié son lait à raison de soixante pour cent d'eau !!!

PERDU ou TROUVÉ

Perdu montre dame, or, dans porte montre daim gris, nom sur cuvette int. «A. Lerminiaux». Rapport c/bcme récomp. 46, rue Mons, March.-au-Pont. 1037

NÉCROLOGIE

On nous prie d'annoncer la mort de :

M. Albert DECHAMPS, Contrôleur au Charbonnages du Gouffre, décédé le 1er février, à l'âge de 59 ans.

L'enterrement aura lieu lundi, 4 courant à 9 heures.

Réunion à la mortuaire, rue Saint-Antoine, 45, à Chatelineau. 1035

***

On nous prie d'annoncer la mort de :

M. Jean Baptiste CARLIER, Docteur en médecine, Conseiller communal, ancien Échevin de l'Instruction publique, né à Denderwindeke, le 21 février 1863 et decédé à Courcelles, le 31 janvier 1918, muni des secours de la religion.

Les funérailles suivies de l'inhumation, auront lieu en l'église Saint François d'Assises à Courcelles-Sartis, le lundi 4 courant à 10 heures.

Reunion en la mortuaire, rue de la Station, 10, à Courcelles-Centre, à 9 h. 3/4. 1041

***

La famille Bouillot-Craybeck remercie les personnes qui ont bien voulu lui témoigner de la sympathie à l'occasion des funérailles de Mlle Augusta Bouillot. 1047

Courrier des Théâtres

AUX VARIÉTÉS

Dimanche 3, Lundi 4, soirée :

La Fille de Mme Angot

opéra-comique en 3 actes. Musique de Lecocq

Dimanche matinée. Location ouverte.

***

EDEN-THÉATRE

Dimanche 3 février (matinée), Lundi 4 février (soirée) : **Le Paradis.**

Samedi 2 (soiree), Dimanche 3 (soirée) :

La Belle Grelée

Location ouverte à l'Eden, les jours de représentation, de 3 à 6 h ; les dimanches et jours fériés, de 11 à 1 h. et de 3 à 7 h.

***

CHARLEROI-OPÉRA

Salle Concordia, rue de Montigny

Dimanche 3 février, bureau à 3 h., rideau à 4 h.

Une seule représentation de gala sous la direction artistique de MM. P. Marchand et Druine.

Manon

opéra-comique en 5 actes de J. Massenet

***

THÉATRE VARIA — JUMET

Dimanche 3, lundi 4 et jeudi 7, le dimanche, matinée :

Cousin-Cousine

opérette en 3 actes, musique de G. Serpette

***

THÉATRE DE LA LOUVIÈRE

Dimanche 3 février :

Rigoletto

opéra en 4 actes de Verdi

SPORTS

Jeu de bouloir

CHARLEROI. – Pour rappel aujourd'hui 3 février concours par tirage chez J. Salmon-Magotte, marché aux chevaux tirage à 1 h. précise. De beaux lapins seront decernés aux vainqueurs il reste encore quelques inscriptions,

— Dimanche 10 février, grand doncours au jeu de bouloir par tirage. 1 fr. par joueur. Schmidt Camille, dit « Kakaye », Charleroi-Nord. Tirage du concours à 1 heure 1/2.

— C'est aujourd'hui que débute le grand concours de charité organisé par le club « Plaisir et Charite » 23, rue de Marcinelle. Seize parties sont appelées à lutter à partir de 3 h. Les amateurs peuvent encore se faire inscrire jusqu'au jour du dernier tirage du premier tour. N'hésitez pas à souscrire quelques actions, vous serez doublement satisfait, en faisant la charité et en courant la chance de remporter des prix de valeur.

Tramways Toscans
Société anonyme
4, rue Montoyer, à Bruxelles

MM. les obligataires sont informés de ce que le coupon semestriel à l'échéance du 2 janvier 1918, des obligations 5 % est payable par fr. 12.50 depuis cette date :

A Bruxelles : A la Banque de Bruxelles ;
Au Crédit Général de Belgique.
A Anvers : A la Banque de l'Union Anversoise ;
A la Banque de Commerce.
A Liége : A la Banque Liégeoise.
A Gand : A la Banque de Flandre,
A Charleroi : A la Banque de Charleroi.

Les 112 obligations, ci-dessous mentionnées, sorties au tirage du 20 septembre 1917 et remboursables par 500 francs, coupon n° 11 au 1er juillet 1918, attaché, sont payables depuis le 2 janvier 1918, aux guichets de ces mêmes établissements :

6	16	80	149	173	184	255	290
308	341	389	395	437	476	575	667
668	703	717	808	855	885	893	953
994	997	1120	1310	1344	1456	1508	1540
1544	1587	1720	1739	1740	1746	1769	1785
1821	1838	2149	2150	2207	2267	23 6	2317
2395	2428	2447	2875	2883	2924	3937	3107
3295	3368	3396	3518	3553	3587	3682	3701
3768	3784	3818	3825	3953	4010	4024	4058
4095	4103	4104	4201	4216	4246	4309	4361
4364	4407	4456	4458	4625	4709	4712	4782
4807	4838	4892	4914	4913	4942	5066	5100
5188	5269	5283	5317	5368	5401	5481	5528
5598	5641	5647	5713	5739	5842	5895	5926

Liste des numéros des obligations sorties aux tirages de 1914, 1915 et 1916, et qui n'ont pas encore été présentées au remboursement :

20	35	50	56	116	167	175	181
201	204	229	230	240	294	297	328
358	398	420	429	432	447	477	490
518	525	528	540	572	576	587	588
702	710	713	718	721	726	731	758
827	836	921	925	946	949	965	966
971	1021	1108	1144	1181	1193	1199	1212
1214	1229	1278	1282	1290	1356	1378	1380
1385	1409	1414	1725	1736	1738	1744	1765
1807	1823	1834	1873	1876	1890	1907	1969
1976	2257	2549	2553			(1015)	

Tramways et Electricité
Société anonyme
4, rue Montoyer, Bruxelles

MM. les obligataires sont informés de ce que le coupon semestriel à l'échéance du 2 janvier 1918 des obligations 5 % est payable par fr. 12.50 depuis cette date :

A Bruxelles : A la Banque de Bruxelles, siège A, 62, rue Royale ; siège B, avenue des Arts ; succursale C, 42-52, rue Lombard ;
Au Crédit Anversois, 30, avenue des Arts ;
Au Crédit Général de Belgique, 14, rue du Congrès ;
A Anvers : A la Banque de l'Union Anversoise, 2, Marché-aux-Grains ;
Au Crédit Anversois, 42, Courte rue de l'Hôpital ;
A la Banque de Commerce, 9, Longue rue de l'Hôpital ;
A Liége : A la Banque Liégeoise, 34, rue de l'Université ;
A Gand : A la Banque de Flandre, 2, avenue de la Place d'Armes ;
A Charleroi : A la Banque de Charleroi, 6, rue Puissant. 1013

Tramways Electriques d'Alicano
Société anonyme
11, rue du Gentilhomme, à Bruxelles

MM. les obligataires sont informés de ce que le coupon semestriel à l'échéance du 2 janvier 1918 des obligations 5 p. c. est payable par fr. 12 50 depuis cette date :

A Bruxelles : Au Crédit Général de Belgique ;
A Anvers : A la Banque de Commerce ;
A Liége : A la Banque Dabois, de Melotte et Cie ;
A Charleroi : A la Banque de Charleroi.

Les 66 obligations ci-dessous mentionnées sorties au tirage du 24 avril 1917 et remboursables par 500 fr. coupon n° 5 au 1er juillet 1918 attaché, sont payables depuis le 2 janvier 1918 aux guichets de ces mêmes établissements ;

1	51	66	145	153	159	309	350
364	441	492	496	561	578	599	619
708	790	773	838	851	1004	1116	1220
1322	1357	1375	1383	1434	1465	1473	1515
1603	1700	1833	1834	1931	1960	2015	2073
2096	2120	2127	2198	2377	2406	2460	2467
2470	2476	2519	2532	2570	2576	2640	2738
2751	2815	2873	2892	2931	2633	2942	2946
2964	2985						(1014)

Cimenterie d'Havré-Ville

(SOCIÉTÉ ANONYME)
Siège Social : Ville-sur-Haine

MM. les actionnaires sont invités à assister aux assemblées générales qui se tiendront, au Siège social, le lundi 4 mars 1918:

1° A 10 heures du matin, pour l'assemblée ordinaire ;

2° et à onze heures du matin, pour l'assemblée extraordinaire.

A. Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires.
2. Approbation du Bilan et du Compte de profits et pertes.
3. Decharge à donner aux Administrateurs et Commissaires.
4. Nominations statutaires.
5. Tirage au sort d'obligations.

B. Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

1. Augmentation du capital social.
2. Emission d'obligations.
3. Prorogation de la durée de la Société.
4. Modifications aux Statuts pour les mettre en rapport avec les décisions prises, notamment aux articles 4-5 7bis 17 et rectification à l'art. 23. 3588

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
Corderies F. Pasques et J. Tonneau
Chatelineau

Nous avons l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires à l'assemblée générale qui sera tenu au siège social, à Chatelineau, le samedi 23 février 1918, à 3 heures de relevée.

Ordre du Jour :

1. Rapport du conseil d'administration ;
2. Rapport du collège des commissaires ;
3. Approbation, s'il y a lieu, du bilan et du compte de profits et pertes, arrêtés au 31 decembre 1917 ;
4. Decharge à donner aux administrateurs et commissaires ;
5. Nominations statutaires.

N.-B. — Pour être admis à l'assemblée, MM. les actionnaires devront se conformer à l'art. 49 des statuts.

1036 *Le conseil d'administration.*

Etude de Me Ruffin LAMBERT, notaire à Jumet (Chef Lieu)

Me Lambert, notaire à Jumet, adjugera le jeudi 7 février 1918, à 4 heures de relevée, chez M. Sylvain Dewerpe, cafetier, Place de Gohissart, à Jumet.

1) **Deux Maisons avec Jardin**

à Jumet (Quairelle), rue Coremans, contenant 12 ares 20 centiares.

2) **Une Maison**

avec atelier de forgeron, contenant 4 ares 40 centiares, à Jumet, Place de la Quairelle.

Ces biens dépendent des successions des défunts époux Léopold Henry et Hortense Dandoy. 3592

Etudes de Mes DETHISE, notaire à Gerpinnes et JACQUET, notaire à Châtelet.

Lundi 4 février, requête héritiers M. et Mme Jules Baudelet, ensuite de jugement rendu le 20 decembre 1917 par le Tribunal de Charleroi.

Les notaires Dethise et Jacquet vendront publiquement :

1° A 9 h., Justice de Paix de Châtelet :

9 maisons, 2 jardins et une terre

sis à Bouffioulx.

2° A midi, en la mortuaire des époux Jules Baudelet :

Grande quantité de Meubles

et notamment tous les outils d'un atelier de serrurier. 1010

Etudes de Me SONDRON, notaire à Charleroi et Me DUQUESNE, notaire à Lobbes.

Le lundi 11 février 1918, à 2 heures précises, chez Jean Massaux, à Charleroi, Grand'Rue, 228.

A la requête de Mme veuve Castin et enfants,

Ville de Charleroi (Nord)

I) Deux maisons, sises rue Cayauderie, nos 62 et 64.

II) Une maison, lieu dit ruelle Stassin, n° 10. 1045

Vente Judiciaire

Le lundi 4 février 1918, à 10 heures du matin, l'huissier DANDOIS, de Jumet, procèdera, en la demeure de M. Isidore Alexis, place Léopold, à Gosselies, à la vente publique et judiciaire d'un

Beau Mobilier

consistant en :

Bahuts en chêne, bureau-ministre sculpté, glaces, tables en chêne, chaises diverses, suspensions, canapés, colonnes, cuisiniere, chambre à coucher en noyer et autres, garde-robes, etc.

Un piano Gunther.

Au comptant, sans frais. 1030

Le sieur Henri Poismane, de Marcinelle-Haies, déclare que sa femme née Antoinette Marié, ayant quitté le domicile conjugal, il ne reconnaîtra pas les dettes que sa femme a pu ou pourrait contracter.

Extrait

Par exploit de l'huissier Lefèvre de Charleroi, du 29 janvier 1918 Etienne-Joseph Colin, propriétaire fermier à Mont sur-Marchienne, ayant Me Piret, pour avoué a fait notifier à Marthe Henry, s